

Participez à la gestion de votre copropriété

Vous êtes conseiller syndical ? Impliquez-vous !

Découvrez *Copropriétaires Service* !

Ce service consiste en un accompagnement pour tous les actes que le conseil syndical est amené à réaliser :

- ▶ comment préparer une assemblée générale ?



- ▶ comment rédiger une résolution ?
- ▶ comment engager des travaux d'entretien, d'économie d'énergie, d'amélioration ?
- ▶ comment changer de syndic ?
- ▶ comment assister le syndic et contrôler sa gestion ?

Cet abonnement collectif est supporté par le syndicat (art. 27 du décret du 17 mars 1967). Nous consulter.

Tout sur la CLCV et ses domaines d'activité sur www.clcv.org

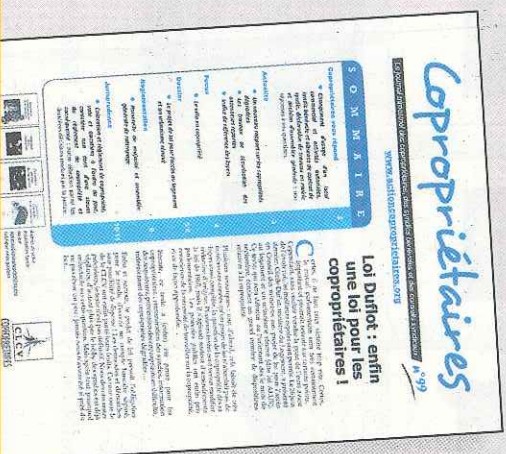
Vous êtes copropriétaire ? Faites valoir vos droits !

- ▶ en adhérant à la CLCV, vous serez :

- informé sur vos droits et obligations,
- défendu dans le cadre d'un litige,
- invité à participer aux formations que nous organisons concernant la copropriété.

- ▶ vous accéderez à un tarif préférentiel à notre service « SOS Juridique »

- ▶ vous recevrez également, chaque trimestre *Copropriétaires*, ainsi que *Cadre de Vie*, notre magazine d'information sur la consommation.



A remplir en majuscule

M. Mlle Mme

Nom _____

Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone _____

Adresse électronique :

Je désire recevoir la lettre électronique de la CLCV oui non

Nom du cabinet du syndic :

J'adhère à la CLCV en choisissant la formule :

Adhésion de base € *

Adhésion « SOS Juridique » € *

(pour seulement 18 € de plus - voir page suivante)

Bulletin à retourner complété à l'adresse de votre association qui figure au dos du document **accompagné du règlement.**

* Dans le cas d'un traitement de dossier ou d'une demande de conseil approfondi, un complément de cotisation ou une participation aux frais pourra vous être demandé.

**Offre
exclusivement
réservée
aux adhérents
individuels**

Le service

« SOS Juridique »

Nos juristes professionnels spécialisés à vos côtés
6 jours sur 7, de 9 h à 20 h * sans limitation
du nombre d'appels pendant un an pour

SEULEMENT 18 € / an

en plus de la cotisation de base
(et seulement 15 € lors
du renouvellement de l'abonnement)

**Avec le service
« SOS Juridique »
vous pourrez :**

- joindre sur un simple appel téléphonique (non surtaxé) nos juristes professionnels spécialisés,
- obtenir une information, une orientation juridique sur les sujets liés à la consommation, l'immobilier, le logement locatif, l'accession et la copropriété, l'environnement, l'urbanisme, le droit de la famille et du travail,
- sans limitation du nombre d'appels pendant un an.

La CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), est une association de consommateurs, agréée, indépendante, créée en 1952 et regroupant plus de 32 000 membres.

A votre disposition

Parmi les nombreux guides pratiques en vente dans votre association locale ou à commander sur le site

www.clcv.org/boutique/nos-guides

- Organisation et fonctionnement de la copropriété
- La gestion de la copropriété
- L'assemblée générale de copropriété
- Les charges et comptes de la copropriété
- Les travaux en copropriété
- Propriétaires bailleurs, louez avisé et sans risque

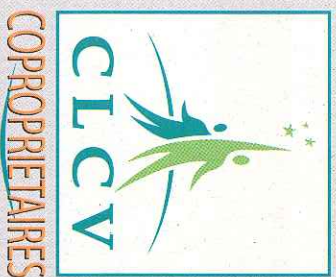


Siège national : CLCV 59 Bd Exelmans 75016 Paris
Tél. : 01 56 54 32 10

www.actioncoproprietaires.org

www.clcv.org

Supplément à *Cadre de Vie* n°180 - Imprimerie Drouin (63) - Imprimé sur papier recyclé



**Vous êtes copropriétaire
Vous êtes conseiller syndical**

**Vous avez un litige
de copropriété
Vous souhaitez
être informé,
conseillé, défendu ?**

**Nous pouvons
vous aider !**

Votre association locale

C.L.C.V.
CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE
2, PLACE DE L'ANCIENNE HUILERIE
76290 MONTVILLIERS
TÉL. 02 35 30 51 64
clcv.montvilliers@wanadoo.fr

www.actioncoproprietaires.org

www.clcv.org

* samedi fermeture du service à 18 h